

MAIRIE D'USCLADES ET RIEUTORD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 1 MARS 2023 20H30

Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Christophe MOUNIER, Marie TOROSSIAN, Daniel NACASS, Florent NONIER, Denis JOURDAN.

Absent : Bernard HILAIRE.

Secrétaire de séance : Denis JOURDAN.

ORDRE DU JOUR

1) Délibération pour création du poste d'adjoint administratif

Le Maire propose une délibération pour l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif pour assurer les tâches de secrétariat de mairie suite au départ d'Amélia Coupier le 28 février 2023.

Préalablement au vote le conseil a pu débattre et échanger sur les divers évènements ayant conduit à ce départ. Des enseignements en seront tirés pour capitaliser et prendre les mesures qui permettront de réaliser le prochain recrutement de manière pérenne.

Pendant la phase transitoire, avant l'arrivée du prochain recrutement, une entraide avec les mairies de Lachamp Raphael, St Cirgues en Montagne et Mazan l'Abbaye sera mise en place pour traiter les demandes administratives urgentes arrivant en mairie d'Usclades et Rieutord.

Une permanence d'une matinée par semaine ouverte au public est aussi envisagée pendant cette période

Après délibération le conseil municipal se prononce comme suit :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 7 voix

2) Adhésion au groupement voirie

Le groupement de communes concernant la réalisation de travaux de voirie avait été discuté lors du dernier conseil municipal du 26/01/23.

Entre temps le Maire a pu obtenir des renseignements complémentaires manquants lors des premiers débats.

Chaque commune adhérent au groupement verse une cotisation permettant de couvrir les frais globaux de parution des appels d'offres. A titre d'exemple ces coûts globaux pour la dernière année étaient d'environ 700 euros qui ont été répartis de manière équitable entre les 11 communes du groupement soit environ 64 euros par commune.

De plus les communes restent libres de choisir des entreprises hors marché pour des travaux par exemple de réfection de fossés ou de talus.

Enfin un comparatif rapide entre les prix payés en traitant en direct ou en passant par les tarifs du marché montre qu'un gain d'environ 20% est possible sur les travaux de goudronnage.

Si la commune rejoint le groupement cela sera effectif à partir du 01/01/24 pour une durée de 3 ans

Après délibération le conseil municipal se prononce comme suit :

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix

Pour : 5 voix

3) Mise à jour des commissions et délégués aux organismes extérieurs

Suite à la démission de Manon Bret Méjean une mise à jour des commissions avaient été faite lors du dernier conseil municipal. Une erreur a été faite concernant le délégué de la commune au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Ce dernier n'avait pas à être modifié par le conseil municipal.

Pour la commune d'Usclades et Rieutord ce délégué est et reste Bernard Hilaire.

4) QUESTIONS DIVERSES

- a) Daniel Nacass rappelle que le site internet de la commune est pleinement opérationnel et que pour conserver son attractivité il doit être alimenté régulièrement. Son adresse est : uscladesetrieutord.org
A titre indicatif pour février 44 consultations par de nouvelles personnes avec 85 visites au total

- b) Recensement 2023
Le recensement de la population est terminé.
Le Maire remercie les 2 personnes ayant œuvrées pour cette opération.
Les résultats remontés donnent une population de 106 habitants. La commune attend la validation officielle de la campagne.

FIN DES DEBATS. LA SEANCE EST LEVEE A 23H30